



Conseil de quartier d'Ergué-Armel

Compte-rendu de la plénière du mardi 27 novembre 2018

Présents : 19 membres

Excusé (s) : 15 membres

Secrétaire : Jacky Frémy

Ordre du jour :

- 1- Validation du compte-rendu de la plénière du 23 octobre 2018
- 2- Bilan de la réunion sur les voies douces
- 3- La sécurité aux abords des écoles
- 4- Présentation des actualités du quartier
- 5- Information sur les déjections canines
- 6- Prochain rendez-vous

1- Validation de la dernière plénière

Le compte-rendu de la plénière du 23 octobre est validé à l'unanimité.

2- Bilan de la réunion sur les voies douces

Afin de travailler conjointement sur les voies douces, 18 membres des 4 conseils de quartier se sont retrouvés le jeudi 22 novembre à 20h, salle Étienne Tillon au théâtre de Cornouaille.

Jean-Jacques Le Borgne présente le bilan de cette réunion qui a été scindée en 3 temps :

- Le schéma directeur cyclable de l'agglomération a été présenté par un ingénieur de la voirie, Paul Cancel et un informaticien du SIG, Erwan Le Gallic qui est également membre du conseil de quartier de Kerfeunteun.
- Un temps d'échanges entre les 4 conseils de quartier a été proposé.
- Un pot de convivialité a réuni tous les participants en fin de réunion

D'après Jean-Jacques Le Borgne, l'envie de faire du vélo devrait être davantage développée et notamment auprès des enfants. Il faut garantir une sécurité accrue en aménageant les abords des écoles, en facilitant les déplacements à vélo, en les faisant connaître, en améliorant l'existant, en repérant les points noirs, en définissant les priorités, en jalonnant les circuits et en contribuant à la création de nouvelles voies douces.

Est-ce que l'existant est toujours d'actualité ? Est-ce que c'est sécurisé ? Ne faudrait-il pas améliorer l'existant avant de s'engager à créer d'autres voies ? C'est un axe important qu'il nous faut définir. Travailler sur les discontinuités entre les circuits, les recenser avec un marquage sur la chaussée comme un membre du collectif a pu le constater à Plomelin et à Pluguffan. En effet, une loi de juillet 2015 autorise le marquage au sol sous certaines conditions.

Jean-Jacques complète son exposé en proposant d'améliorer l'attractivité des circuits existants, en recensant les priorités pour l'existant comme pour les nouveaux circuits.

Quatre points ont été travaillés en commun pour croiser les idées : pourquoi ce recensement ? Quels sont vos objectifs ? Que voulez-vous recenser en priorité ? Comment

souhaitez-vous vous organiser ? Vous trouverez le compte-rendu de cette réunion du 22 novembre 2018 sur le site réservé.

En complément d'Openstreetmap et de l'application SIG, les plans des voies douces de toute la ville de Quimper ont été remis à tous les membres présents.

Remarques des membres :

- La réunion du 22 novembre 2018 s'adressait davantage à des pratiquants du vélo.
- 5 personnes dans l'assemblée pratiquent le vélo, soit 26 % des membres présents.
- Les voies cyclables à Ergué-Armel sont correctes. Par contre, faire du vélo avec un enfant sur le porte-bagages me paraît périlleux au centre-ville.
- Un autre cycliste n'est pas rassuré lorsqu'il descend la rue de la Tour d'Auvergne en vélo électrique au vu de la largeur des bus et des voitures qui roulent vite.
- Les automobilistes ne connaissent pas la signalétique qui s'adresse aux cyclistes.
- De plus en plus de personnes utilisent leurs vélos pour se rendre au travail.
- Environ 40 % des automobilistes ne font que traverser la ville. Comment diminuer cet état de fait en sachant que la vitesse moyenne pour traverser est inférieure à 30 km/h?
- Ne pas oublier la problématique des nouveaux engins électriques : gyropodes, trottinettes...
- Il faudrait améliorer la cohabitation des différents modes de déplacements : voitures, piétons et vélos...
- La vitesse serait limitée à 6 km/h sur les trottoirs et 25 km/h sur les pistes cyclables.
- Des personnes en fauteuil roulant électrique empruntent régulièrement la chaussée à cause des discontinuités qui les empêchent d'utiliser tous les trottoirs.
- Certaines villes disposent de sas pour les vélos aux feux tricolores. C'est un espace aménagé en vert d'une largeur de 4 à 5 m qui permet aux cyclistes de se glisser devant les voitures et de démarrer en toute sécurité au vert.
- Traverser les ronds-points pose des difficultés aux vélos
- Les vélos électriques peuvent maintenant être débridés (illégal).
- Il arrive parfois que des cyclistes fassent des courses de vélo autour de ronds-points !

Quelles informations souhaiteriez-vous proposer pour améliorer la cohabitation ?

- Manque d'entretien des pistes cyclables : nids de poule, absence de marquage, des graviers...
- Rapports discourtois lors d'une ballade en famille, entre les piétons et les cyclistes sur le chemin du halage, par exemple
- Le non-respect de la signalisation et du code de la route.
- Les dangers à cause d'un équipement inapproprié du cycliste : pas de gilet jaune, pas de casque, pas de lumière, pas de sonnette... Pour circuler hors agglomération la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un vélo doit porter un gilet rétro réfléchissant certifié. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende allant de 22 à 75 €.
- Les cyclistes devraient avoir une lumière clignotante en permanence, bien que les vélos neufs soient vendus équipés d'une lumière à l'avant et à l'arrière.
- Un rappel serait souhaitable sur l'utilisation des ronds-points par les voitures et les vélos.
- Est-ce qu'un cycliste qui tourne à droite vers une rue à sens interdit est prioritaire par rapport à une voiture qui l'emprunte dans le bon sens, notamment de nuit ?
- Attention, un cycliste ne peut pas traverser les passages piétons sur son vélo. Il faut qu'il le traverse le vélo à la main. Sinon, un couloir doit être tracé parallèlement à celui-ci. Quelle sera la réaction de l'automobiliste lorsqu'un cycliste s'engagera rapidement sur la voie ? Est-il prioritaire comme le piéton ? Sur le plan pénal, cela va devenir un vrai problème, comme les personnes équipées d'écouteurs sur leurs oreilles !
- Trop de voitures se garent sur les bandes cyclables et/ou les trottoirs.

Comment souhaiteriez-vous sensibiliser les différents usagers ?

- Faire un livret « Top vélo » : entretenir son vélo, comment circuler seul, avec les autres, partager la rue, prévenir les risques...
- Faire un livret qui regroupe à la fois le bon piéton, le bon cycliste et le bon conducteur.

Pour mieux répondre aux besoins, il a été proposé aux 4 conseils de quartier, de recenser des voies douces de la façon suivante :

- Les signalements ponctuels seront gérés par une nouvelle application « Ville de Quimper » (débroussaillage, défrichage, nids de poule, etc...) qui pourra être téléchargée sur son Smartphone en février/mars 2019. Chaque citoyen pourra expliquer l'objet de sa demande en précisant le lieu (joindre une photo si possible), le jour et l'heure ainsi que son nom et son adresse afin d'avoir une réponse individuelle dans un délai raisonnable. Un suivi sera mis en place avec un numéro de dossier, dans les services concernés.
 - Le recensement des itinéraires manquants se fera par l'application SIG selon la typologie présentée
 - Les demandes d'aménagements supplémentaires devront être envoyées par le biais d'une fiche liaison et / ou par l'application SIG à compléter selon la typologie présentée
- Pour terminer, Jean-Yves Picard s'est porté candidat pour rentrer les données sur l'application du SIG, en tant que référent du conseil de quartier d'Ergué-Armel. Chaque projet proposé devra être validé lors des plénières, avant d'être inscrit sur l'application. Aucune décision n'a été prise pour savoir comment les membres du conseil de quartier souhaitaient vraiment s'organiser pour annoter des remarques sur la carte.

3- La sécurité aux abords des écoles



Question : Etes-vous toujours favorable pour éditer un prospectus sur les bonnes conduites à tenir ?

Réponse : Une autre solution est présentée : une grande affiche sur laquelle vous trouvez un dessin d'enfant : « Roulez tout doux, pensez à nous ».

Question : Y a-t-il eu beaucoup d'accidents aux abords des écoles ?

Réponse : Il ne faut pas oublier les personnes en situation de handicap qui sont gênées par les véhicules et notamment les aveugles.

Question : Connaissez-vous des directeur et/ou directrice intéressé(e) par cette problématique ?

Réponse : Oui, l'école Pauline Kergomard où le directeur s'associerait volontiers à cette démarche.

Question : Est-ce que nous ne pourrions pas rencontrer les associations de parents d'élèves?

Remarques :

- Il serait souhaitable que le personnel enseignant prenne une heure pour expliquer aux enfants les incivilités qui engendrent des problèmes aux abords des écoles.
- A l'école Pauline Kergomard, tous les enfants accueillis en classe de CP savent faire du vélo.
- Les problèmes d'incivilité sont récurrents pendant un quart d'heure, deux fois par jour, le matin et le soir.
- Le personnel des écoles, enseignants et agents des écoles, se garent toute la journée auprès des écoles. N'y aurait-il pas un travail à proposer de ce côté-là ?

4- Présentation des actualitésActualités de quartier :

- Locmaria. Les gros travaux ont débuté le 29 novembre
- Éclairage public. Un tiers de la ville dans le noir. 05/11
Liste des rues concernées à voir sur la présentation d'avril 2018
- Église évangélique. Un nouveau permis déposé 22/11
- Armor-Lux construit le magasin du futur 26/11
- École Pauline Kergomard. Si votre poubelle est trop remplie... 27/11
A Sainte-Thérèse, les classes de 6^{ème} ont des éco-délégués dans leurs classes pour leur faire prendre conscience du gaspillage (le pain non mangé est pesé)

Informations générales :

- Route de Locronan. Une pétition pour des ralentisseurs 26/10
- Kermoyan. Chaude nuit d'Halloween 01/11
Plus de mille coureurs à pied attendaient le départ sur la place Saint Corentin à cause de quelques jeunes qui ont jeté des projectiles sur les bénévoles qui assuraient la sécurité sur le parcours. Le préfet, accompagné des dirigeants et des élus, a dû réduire le parcours pour protéger les coureurs. Même les pompiers ont été agressés lorsqu'ils sont venus éteindre les voitures incendiées. A ma connaissance, les organisateurs ne veulent plus passer dans le quartier de Penhars : c'est très regrettable car c'est accepter des zones de non-droit. Le départ a eu lieu 20 mn après avec un circuit raccourci de 3 km. Quelle image va-t-il rester de cette soirée pour les personnes non résidentes à Quimper ?
- La voisine courageuse récompensée 07/11
- Première pierre des nouveaux locaux de l'ARPAQ 10/11
- Un nouveau lieu pour célébrer le 11 novembre. 12/11
- Le musée des Beaux-Arts. Le cadre déborde (fréquentation du simple au triple)
- Café débat. La place des mobilités douces dans une ville
Mardi 4 décembre à 20 h à l'Effet papillon, 22 rue de Douarnenez
- Passage piétons. Laissez passer ou c'est six points en moins !
- Les nuées d'étourneaux investissent le centre 15/11
- Route de Locronan. Une pétition pour des ralentisseurs 26/10
- Rue des Châteaux. Place au chaucidou
C'est une voie centrale avec une piste cyclable de chaque côté
- Halles. Un référendum sans risque ? 16/11
- Récit d'une soirée de débordement en ville 19/11
- Nouveaux Quimpérois. Invités à visiter la ville 25/11
- Déchets. La matinée des gants verts 26/11

5- Information sur les déjections canines :

Jean-Yves Picard a communiqué à Jacky Frémy, une liste de rues et d'espaces concernés par cette problématique récurrente.

6- Prochains rendez-vous**6a- Visite de l'usine de traitement des eaux usées du Corniquel et de l'unité de production de biogaz**

Mardi 4 décembre 2018 à 14h

Complet

Mercredi 5 décembre 2018 à 18h

Complet

6b- Visite du maire à Kerlaéron, au Petit Guelen et vieille route Rosporden

Mercredi 5 décembre 2018 toute la journée

Mercredi 5 décembre 2018 à 18h30

Réunion publique dans la salle de la rue des Hospitaliers

6c- Dessine-moi Noël

Vendredi 14 décembre à 14h

Jury à la mairie annexe d'Ergué-Armel

Mercredi 19 décembre 2018 à 16h30

Remise des prix à l'Hôtel de ville

6d- Prochain collectif d'animation :

Mardi 8 janvier 2019 à 20 h

6^e- Prochaine plénière :

Mardi 22 janvier 2019 à 20 h

6f- Le calendrier 2019 des 4 conseils de quartier se trouve sur le diaporama présenté lors de cette soirée et sur chaque invitation envoyée pour les plénières. Les dates d'Ergué-Armel sont en vert.

Fin de la séance à 22h05

Le secrétaire de séance

Jacky Frémy